

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 06407
Numéro SIREN : 489 230 037
Nom ou dénomination : AALUX

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 131296

AALUX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 14, place Henri Bergson – 75008 PARIS
RCS PARIS 489 230 037

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 5 octobre,
A 10 heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée **AALUX** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du gérant.

Monsieur Frédéric GIES, associé propriétaire de 80 parts sociales, préside la séance en sa qualité de gérant de la Société.

Etaient également présents :

- Monsieur Laurent BEAL, Propriétaire de 15 parts sociales,
- Monsieur Jacques GIES, Propriétaire de 5 parts sociales,

Soit la totalité des 100 parts sociales composant le capital de la Société.

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points figurant à l'ordre du jour, à savoir :

- Réduction du capital social,
- Autorisation et modalités de l'opération,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant sur la réduction du capital envisagée.

Après discussion, plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

F. G.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après lecture du rapport de la gérance, autorise la réduction de capital qui sera réalisée par le rachat par la société de 18 parts sociales en vue de leur annulation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de réduire le capital social s'élevant à 10.000 euros, entièrement libéré, pour le porter à 8.200 euros, par l'annulation de 18 parts sociales composant son capital social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé la réduction du capital, décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

"ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de : 8.200 euros.

Il est divisé en quatre vingt-deux (82) parts sociales de cent (100) euros chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs lors de la constitution. La Société a par la suite procédé à la réduction de son capital par rachat et annulation de 18 parts sociales.

Les parts sociales composant le capital social sont désormais réparties ainsi qu'il suit :

- Monsieur Frédéric GIES 80 parts
- Monsieur Laurent BEAL.....1 part.
- Monsieur Jacques GIES 1 part.

Total des parts formant le capital social 82 parts"

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération à l'effet de procéder à toute formalité légale requise afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Monsieur Frédéric GIES
Associé, Gérant,



Monsieur Laurent BEAL
Associé,



Monsieur Jacques GIES
Associé,

